



Municipalité  
de St-Norbert

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2023, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 428 modifiant le règlement de zonage 131, dont l'effet est de permettre l'implantation de bâtiment accessoire en cour avant sous certaines conditions dans les AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, IA, IB et IC.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 septembre 2023 à 19h30 à la salle municipale, 2150 rue Principale Saint-Norbert. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

**Les dispositions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :**

**Article 3 :** Ayant pour effet d'autoriser les bâtiments accessoires en cour avant dans les zones AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, IA, IB et IC, lorsque le bâtiment principal est situé à plus de 30 mètres de la ligne avant, s'ils respectent la marge de recul avant applicable aux bâtiments principaux.

Ayant aussi pour effet d'autoriser les bâtiments accessoires en cour avant dans les zones AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, IA, IB et IC, lorsqu'un bâtiment principal est situé à moins de 30 mètres de la ligne avant, aux conditions suivantes:

- La hauteur inférieure à 3 mètres ;
- Aucun autre bâtiment accessoire n'empiète dans la cour avant ;
- Ne pas être situé vis-à-vis le bâtiment principal.

Les zones visées par le règlement de modification sont décrites sommairement ci-après et apparaissent sur le plan de zonage, lequel est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

- La zone AA, est la zone agricole sur une partie du chemin du Lac et du Rang Sainte-Anne.
- La zone AB est la zone agricole sur une partie du rang Sainte-Anne.
- La zone AC est la zone agricole sur le chemin du Rang Sud et le chemin du Rang Nord.
- La zone AD est une zone agricole située en partie sur la rue Principale au sud de la municipalité.
- La zone AE est la zone agricole en partie sur la rue Principal au nord de la municipalité.
- La zone AG est située sur la route de la Ligne-Sainte-Anne.
- La zone IA est située au nord du chemin du Lac.
- La zone IB est située au nord où la rue Principal devient le chemin du Rang Nord.
- La zone IC est située au sud où la rue Principal devient le chemin du Rang Nord

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13 à 16h30, et le vendredi, de 8h30 à 12 heures, au bureau de la municipalité, au 4, rue Laporte à Saint-Norbert.

Fait et donné à Saint-Norbert, ce 16<sup>ième</sup> jour d'août 2023.

*Cindy Bélec*

---

Directrice générale et greffière-trésorière